

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 18 novembre 2019

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 12, 14 et 15 novembre 2019**

**2019 DASES 278** Subventions (7 000 euros) à 3 associations pour leurs actions d'insertion professionnelle et d'accès à l'information en direction des personnes en situation de handicap.

**M. Nicolas NORDMAN, rapporteur.**

-----

**Le Conseil de Paris,**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2511-1, L. 2511-14 et suivants ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du 29 octobre 2019 par lequel Madame la Maire de Paris propose d'attribuer des subventions pour un montant total de 7 000 euros à 3 associations pour leurs actions d'insertion professionnelle et d'accès à l'information en direction des personnes en situation de handicap ;

Sur le rapport présenté par M. Nicolas NORDMAN, au nom de la 4<sup>ème</sup> commission,

Délibère :

Article 1 : Approuve la subvention complémentaire d'un montant de 2 000 euros, attribuée à l'association Accompagner la Réalisation des Projets d'Études et de Jeunes Élèves et Étudiants Handicapés - ARPEJEH (7e), simpa : 189 543, dossier 2019\_09 808, pour l'année 2019.

Article 2 : Approuve la subvention d'un montant de 3 000 euros attribuée à l'association Huntington France (13e), simpa 19 891, dossier 2019\_03 459 au titre de l'année 2019.

Article 3 : Approuve la subvention d'un montant de 2 000 euros attribuée à l'association Trisomie 21 Paris (9e), simpa 190 285, dossier 2019\_03 432 au titre de l'année 2019.

Article 4 : Les dépenses correspondantes seront imputées à hauteur de 7 000 euros sur la rubrique 4251, chapitre 934, nature 65748 destination 4250008 du budget de fonctionnement de l'année 2019 de la Ville de Paris et des années suivantes sous réserve de la décision de financement.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**